

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DU PARKING DU LOT B1 DE LA ZAC DE LA HAUTE MAISON A CHAMPS-SUR-MARNE

Il sera procédé à une enquête publique, sur la commune de Champs-sur-Marne, en vue du déclassement du domaine public du parking constituant le lot B1 de la ZAC de la Haute Maison.

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} au 15 septembre 2020 inclus soit sur une période de 15 jours.

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a désigné, par arrêté, M. Yves MONTAUBIN en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, à savoir :

- La délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 autorisant l'ouverture de ladite enquête,
- La notice explicative,
- Le plan de situation ainsi que,
- Le registre d'enquête,

Seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la Mairie de Champs-sur-Marne aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, www.agglo-pvm.fr.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier et y apporter des observations sur le registre d'enquête ou bien par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Champs-sur-Marne afin d'être inséré au registre d'enquête avant le 15 septembre 17h.

De plus, le commissaire enquêteur tiendra deux permanences au Piano Bar, 10 Boulevard Newton à Champs-sur-Marne, le 1^{er} septembre de 9h à 12h et le 15 septembre de 14h à 17h.

Il est précisé que, lors de la tenue de ces permanences, le masque sera obligatoire ainsi que le respect des mesures de distanciation physique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et paraphé par le commissaire enquêteur qui disposera alors d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le Conseil communautaire délibèrera ensuite sur le projet.